



# EcoLogic

La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques

## → Rapport d'activité 2017



[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

# Sommaire

## Edito

René-Louis Perrier, Président d'Ecologic	4
« Comment va Ecologic ? » par Cyril Bouyeure, Censeur d'Etat pour la filière DEEE	6

## Qui est Ecologic ?

Organisation	8
Gouvernance et chiffres clefs en 2017	10
Quelles sont les missions d'Ecologic ?	12

## Faits marquants 2017

2017	14
------	----

## Prise de parole

Corinne Lepage	16
François-Michel Lambert	17

## Production et mise sur le marché

Chiffres clefs	18
Que fait Ecologic pour les producteurs ?	19
L'éco-contribution : à quoi sert-elle ? Comment est-elle calculée ?	20
Prévention et sensibilisation	21
Vers l'open scope en 2018	21
Témoignages « partenaires engagés »	22

## Consommation et collecte

Chiffres clefs	26
e-dechet.com : bilan 2017 de la déchèterie en ligne pour les entreprises	28
Le numérique responsable	29
Témoignages « partenaires engagés »	30

## Traitement et valorisation

Chiffres clefs	32
DEEE ménagers traités par Ecologic	33
DEEE pro traités par Ecologic	34
DEA pro traités par Ecologic	35
De nouvelles exigences en matière de traitement	36
Substances réglementées contenues dans les DEEE	38
La blockchain au service du réemploi	39
Recherche et développement	39

**Ecologic contribue à la protection des ressources et de l'environnement.**

## René-Louis Perrier, Président d'Ecologic



René-Louis Perrier,  
Président d'Ecologic

“ 2017, année de transition  
vers un retour à la normale ”

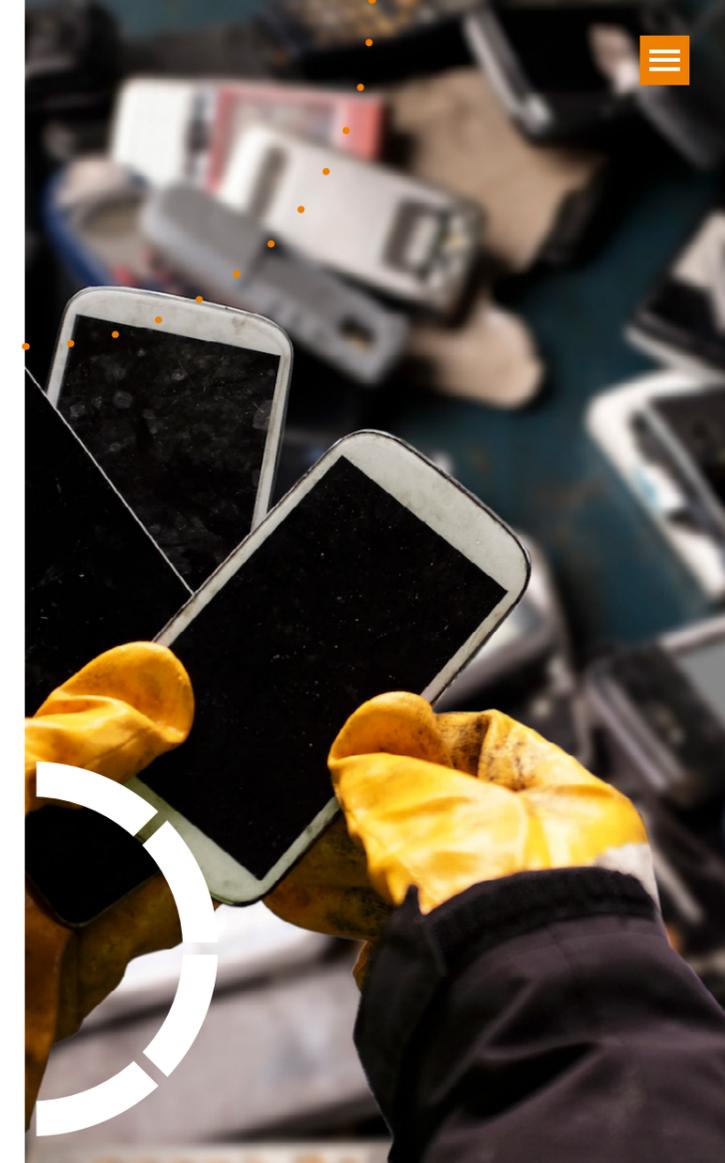
Après une année 2016 caractérisée par des prix matières très bas qui ont induit à la fois une charge financière accrue et une collecte plus importante que prévue, 2017 fut une année de transition vers un retour à la normale pour Ecologic. En effet, les prix matières sont revenus en 2017 à des niveaux moyens contribuant à une normalisation financière mais aussi à une décroissance de la collecte en collectivité. Nous avons estimé collectivement pour la filière au sein d'OCAD3E une collecte en 2017 en croissance par rapport à 2016. Nous avons en fait constaté une réduction de la collecte de l'ordre de 3 %. Cette chute est imputable essentiellement à la décroissance rapide de la collecte des télévisions à tube cathodique qui ont été jetées massivement en 2016 et dont le stock restant chez les consommateurs diminue rapidement.

Ecologic a dû compenser ce déficit de collecte en développant ses nouveaux canaux de collecte : le canal [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com) qui dessert les entreprises et administrations et permet la collecte de DEEE assimilés ménager, les canaux de l'ESS qui permettent un emploi/réutilisation des équipements et les canaux gestionnaires de DEEE qui permettent à la filière de comptabiliser les DEEE à forte valeur économique. **Ecologic a ainsi pu collecter 148 300 tonnes de DEEE ménager en 2017 soit 51 % de ses mises sur le marché et 16 100 tonnes de DEEE pro.**

En termes de traitement, les exigences concernant le traitement des plastiques issus des PAM et des écrans ont pris leur plein impact en 2017 : la performance de séparation des plastiques bromés des non bromés fait l'objet d'une nouvelle procédure d'audit issue de l'INERIS et les fractions bromées contaminées par des molécules nouvellement classées POP doivent être incinérées au lieu d'être recyclées. Par ailleurs, en 2017 le dernier exutoire des verres de tube cathodique a été désormais interdit conduisant à l'obligation d'enfouir cette fraction. Ces deux faits sont intéressants parce qu'ils montrent la complexité grandissante avec le temps des opérations de traitement, là où nous attendions des économies d'échelle.

Le barème DEEE ménagers a été ajusté en 2017 pour refléter l'augmentation rapide de la collecte et les coûts croissants de traitement des DEEE. Nous remercions les 1 850 producteurs de EEE ménagers et les 400 producteurs d'EEE professionnels qui nous font confiance et qui manifestent ainsi leur engagement sans faille pour l'environnement. **Ecologic représente 310 000 tonnes d'équipements électriques ménagers mis sur le marché en 2017 et 90 000 tonnes d'équipements électriques professionnels.**

Après une année 2016 difficile financièrement, Ecologic a pris les mesures nécessaires pour rebondir en 2017 notamment grâce à son niveau de contribution visible augmenté. Le plan de retour au niveau minimum de provision est respecté pour l'agrément DEEE ménagers. Ecologic peut



ainsi envisager le développement de son activité sereinement en priorité en ce qui concerne le développement de son réseau de collecte mais aussi pour le développement exutoire pour ses DEEE et pour les fractions qui en sont issues.

## « Comment va Ecologic ? » par Cyril Bouyeure, Censeur d'Etat pour la filière DEEE



**Cyril Bouyeure,**  
Censeur d'Etat pour la filière DEEE

### Quelles sont les particularités de l'entreprise « éco-organisme » et celles de la filière DEEE ?

**C.B :** Un éco-organisme est une entité de droit privé qui exerce des activités à but non-lucratif agréées par l'Etat. Il assure pour le compte des metteurs en marché (producteurs et distributeurs) et des pouvoirs publics des missions d'intérêt général de prévention, de collecte et de recyclage de déchets.

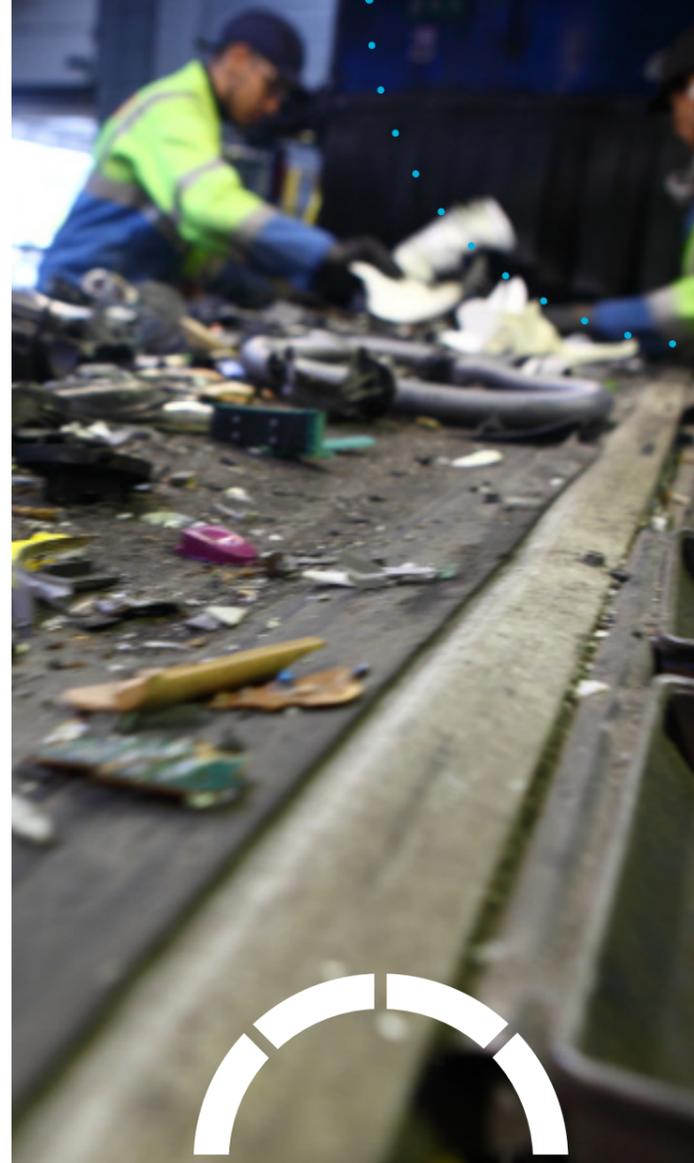
Cette nature et cette fonction impliquent un suivi et un contrôle de l'activité d'Ecologic et de sa capacité financière à réaliser ses missions.

Ecologic opère sur la filière de gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) au titre des agréments DEEE ménagers et DEEE professionnels. Ces filières ont la double particularité d'être opérationnelles et concurrentielles.

« Le censeur veille à la bonne santé financière de l'éco-organisme et à ce que ses ressources couvrent les charges spécifiques à la filière »

### Quelles sont les missions du Censeur d'Etat ?

**C.B :** La fonction du Censeur d'Etat est définie par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, transcrite dans le code de l'environnement par l'article L. 541-10.



Le censeur d'Etat veille à ce que l'éco-organisme agréé dispose, pendant toute la durée de l'agrément, des capacités financières qui lui ont permis d'être titulaire d'un agrément.

Concrètement, il veille à la bonne santé financière de l'éco-organisme, à ce que ses ressources couvrent les charges spécifiques à la filière, y compris une provision pour charges futures, somme mise en réserve, et qui doit correspondre à trois mois de coûts dans les agréments DEEE. Cette exigence est fixée par le cahier des charges pour s'assurer que l'éco-organisme est en capacité de parer à toute éventualité opérationnelle. C'est une question de pérennité pour la filière.

Plus généralement, il s'assure du bon fonctionnement de la gouvernance de l'éco-organisme, siège au conseil d'administration d'Ecologic et accède à l'ensemble de ses documents de suivi de l'activité. Il peut apporter conseil et appui à la direction de l'éco-organisme. Cette fonction est exercée par un contrôleur général économique et financier, haut fonctionnaire du ministère de l'économie et des finances, qui a une expérience du monde des entreprises.

### Comment va Ecologic ?

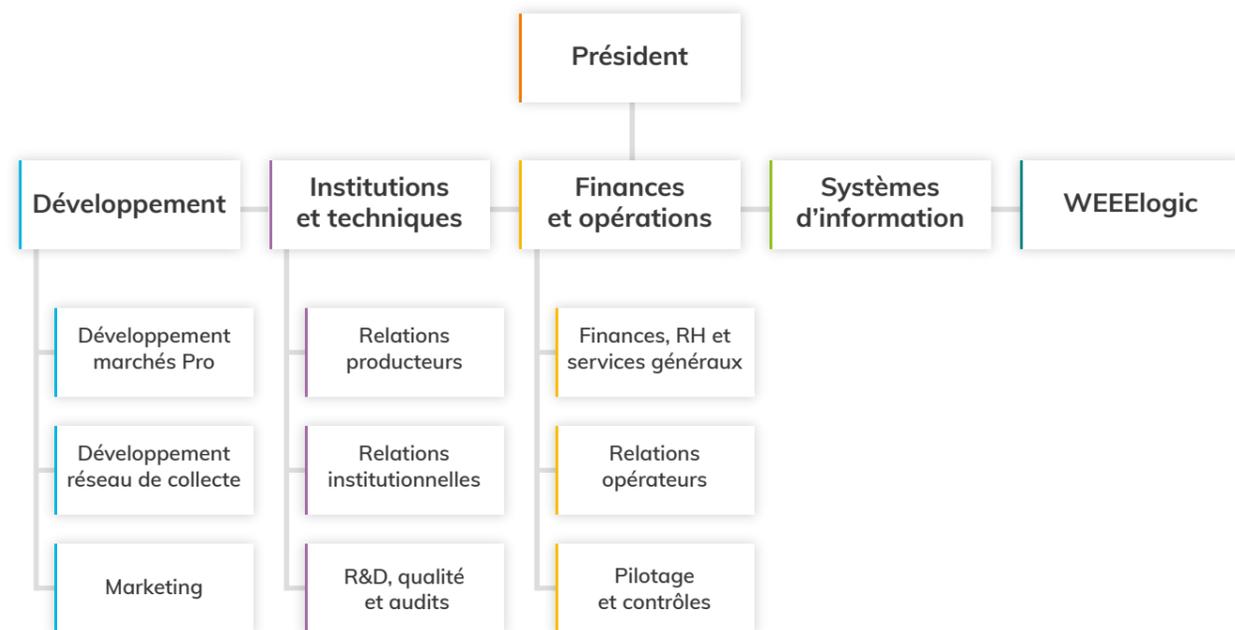
**C.B :** Nous arrivons à mi-agrément en ce qui concerne la filière de gestion des DEEE ménagers. Après une année 2016 caractérisée par des prix matières très bas et une collecte beaucoup plus importante que prévue, un redressement a été entrepris. Le censeur a veillé, par un dialogue étroit et régulier avec la direction d'Ecologic tout au long de l'année 2017 à ce que les mesures nécessaires soient prises et il a surveillé les résultats effectifs de ce redressement en les comparant au budget. Cela est notamment passé par une révision à deux reprises des barèmes ménagers. La reconstitution des provisions a été ainsi engagée en 2017 et se confirme au premier semestre 2018. Nous avons travaillé de concert pour permettre les conditions favorables à ce retour à la normale et conforter la solidité d'Ecologic.

## L'éco-organisme Ecologic



Ecologic est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'Etat pour la prévention, la collecte et le traitement de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur le territoire national.

### Organisation



Ecologic organise une filière de recyclage, de manière à extraire les éventuels polluants et à recycler les matières premières contenus dans les DEEE afin d'éviter les risques de pénurie et les pollutions induites par l'extraction minière. Ecologic intervient également en amont sur des enjeux de conception, de production et d'usage des équipements électriques et électroniques.



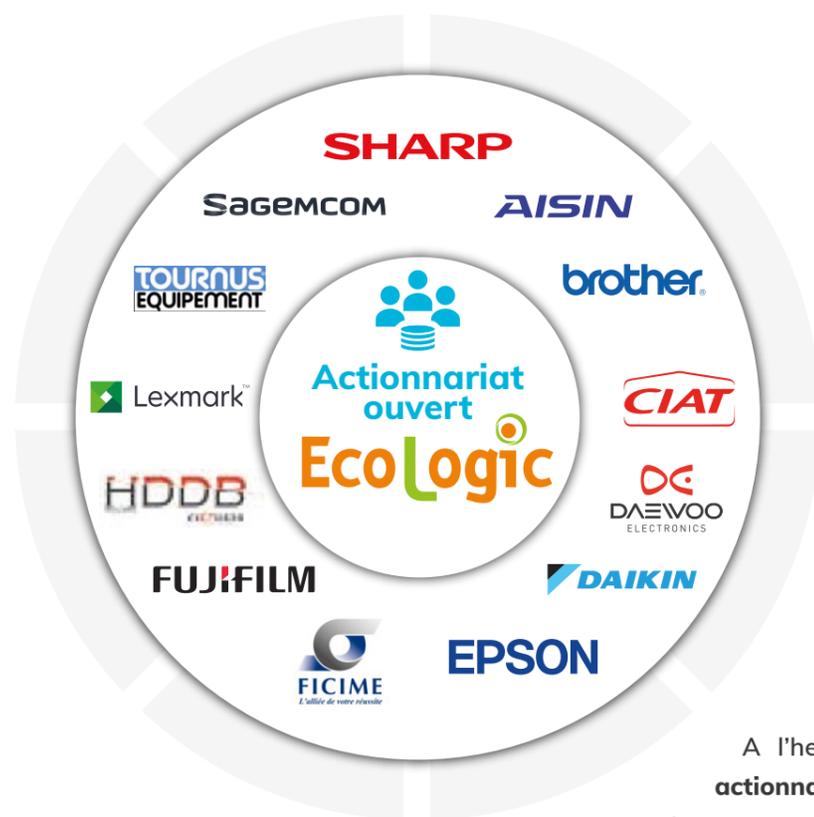
La filière DEEE est fondée sur le principe de la **Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)**. Les producteurs qui mettent sur le marché français des équipements électriques et électroniques sont tenus, depuis la transposition de la directive européenne 2002/96/CE en droit français, de financer et d'organiser la reprise de leurs produits en fin de vie pour les recycler.

Ces producteurs peuvent choisir de se regrouper en créant un éco-organisme qui prend en charge collectivement leur obligation et organise, pour leur compte, les opérations de collecte et de recyclage des déchets issus de leurs produits.

Ecologic a donc été créé en décembre 2005 à l'initiative de deux organisations professionnelles, la Ficime (Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique) et Alliance TICS (aujourd'hui intégrée à l'AFNUM, Alliance Française des Industries du Numérique), ainsi que de 30 producteurs du secteur de l'industrie électrique et électronique.



## Gouvernance et chiffres clefs en 2017



A l'heure actuelle, **Ecologic compte 13 actionnaires** pour un capital de 78 000 €. Assurant une mission d'intérêt général, Ecologic ne verse pas de dividendes et consacre l'ensemble de son chiffre d'affaires à la bonne marche de ses activités, encadrées par le cahier des charges d'agrément fixé par les pouvoirs publics.

Au démarrage de la filière DEEE en 2006, Ecologic a été agréé pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers (hors lampe). L'agrément d'Ecologic a été élargi aux DEEE professionnels, issus notamment des entreprises et administrations à partir de 2012. De 2015 à 2017, pour accompagner les acteurs du secteur des cuisines professionnelles et des métiers de bouche, **Ecologic a obtenu un agrément supplémentaire pour gérer, en plus des DEEE, les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) de ce secteur d'activité.**

En 2017, année de ses 12 ans d'existence, Ecologic a collecté **165 000 tonnes de déchets** pour le compte de **1 855 producteurs adhérents**. Il opère sur près de **6 000 points de collecte** partout en France, dont les départements et collectivités d'outre-mer, auprès des collectivités locales, des distributeurs, des ressourceries, des artisans-installateurs, des entreprises, ... et compte plus de **100 prestataires de traitement des déchets**, dûment sélectionnés pour apporter le meilleur service de recyclage.



**1 855 producteurs adhérents**



**402 500 tonnes d'équipements mis sur le marché**

Dont

**87 100 tonnes d'équipements électriques pro**

**4 100 tonnes de meubles**



**165 000 tonnes de déchets collectés**

Dont

**16 000 tonnes de DEEE pro**

**577 tonnes de DEA pro**



**+ 6 000 points de collecte ménagers et professionnels**

## Quelles sont les missions d'Ecologic ?

Placé au centre d'un dispositif regroupant de nombreuses parties prenantes (producteurs, importateurs, distributeurs et installateurs d'équipements, collectivités locales, opérateurs de logistique et de traitement de déchets, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), associations de consommateurs et de défense de l'environnement), sous la tutelle des pouvoirs publics (DGPR, DGE et DGCL), **Ecologic veille à accomplir quatre grandes missions :**



- 1 **Prendre en charge la responsabilité des producteurs concernant la fin de vie de leurs produits mis sur le marché et les accompagner dans une démarche d'économie circulaire.**
- 2 **Développer le dispositif de collecte et de recyclage des déchets afin d'augmenter les quantités collectées en vue d'un traitement contrôlé de qualité.**
- 3 **Informers les parties prenantes sur les enjeux liés à la prévention des déchets, sur le dispositif de collecte et de recyclage et sur les performances de la filière.**
- 4 **S'appuyer sur l'économie locale, sociale et solidaire pour développer un outil industriel pérenne.**



# 2017

JANVIER

- WEEElogic, filiale européenne d'Ecologic, présente ses services à l'International Electronics Recycling Congress (IERC) de Salzbourg en Autriche.
- Participation à la 1ère LoweeDay consacrée à l'éco-conception sur le site d'Envie Nord - Groupe Vitamine T.

FÉVRIER

- Visite du site de traitement Galloo avec les équipes du bureau d'étude de Decathlon pour mieux appréhender la thématique « fin de vie » dès la conception des produits.
- Club adhérents réglementaire sur le thème de la traçabilité à la Ficime.
- Remise de chèque en faveur du Téléthon avec l'association L'Abri à Val-de-Reuil (17) qui œuvre pour le réemploi des équipements électriques, meubles, ... et pour l'insertion professionnelle.

MARS

- Refonte de la charte graphique d'Ecologic. La signature devient la deuxième vie des équipements électriques pour mieux s'inscrire dans l'économie circulaire.
- Lancement de l'enquête OCAD3E/AGIT sur les pratiques pour la gestion des déchets en entreprises.
- Signature d'un partenariat avec le réseau GESAT.
- Publication du nouveau barème Ecologic pour les EEE ménagers, fruit d'un groupe de travail mené avec les adhérents.

JUIN

- Participation à la conférence sur le numérique responsable organisée par l'AGIT.
- Soutien au dispositif FRPLAST par l'association 2ACR visant à renforcer le recyclage des plastiques.
- Participation au groupe de travail FEDEREC pour la mesure des économies de carbone et d'énergie générées par le recyclage en France.

JUILLET

- 2,7 tonnes de DEEE pro collectées auprès de 28 entreprises d'une zone d'activité du 44 pour la première collecte interentreprises organisée par Ecologic et la CCI Nantes-Saint Nazaire.
- Lancement de la nouvelle version du site web [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com).

SEPTEMBRE

- 2e édition de la « Recycling party » à Limoges.
- Participation au guide « Bien gérer les déchets issus de l'activité des services publics » publié par le CNR.

OCTOBRE

- Renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001 selon la nouvelle version des normes (2015).
- Signature d'un partenariat avec l'association Rejoué, spécialisée dans la deuxième vie des jouets.
- 1ère réunion du groupe de travail sur la définition des indicateurs de l'économie circulaire menée par EPE et l'INEC.
- Visite du site de traitement des DEEE de Triade Electroniques à Angers avec des équipes du groupe ORANGE.

NOVEMBRE

- Participation à la matinale Openmap ESS sur la thématique de l'économie circulaire dans le cadre du mois de l'ESS.
- Lancement de l'édition 2017 de l'opération « Recycler, c'est aider » en faveur du Téléthon.
- Lancement de la nouvelle version de la D3Easy box.
- Plus de 4 tonnes de DEEE apportés lors d'une collecte de proximité à Maisons-Laffitte (78).

DÉCEMBRE

- Signature de la convention pour la campagne de communication sur l'économie circulaire menée par les éco-organismes et les pouvoirs publics, en présence de Mme Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire.
- Lancement de l'opération de recyclage des guirlandes électriques en partenariat avec Truffaut.
- Participation au salon du GIF pour présenter les services d'Ecologic pour les cuisines professionnelles dans le cadre du dispositif VALO RESTO PRO®.
- Adhésion au Mouvement des Entrepreneurs de la Nouvelle Economie (MENE), présidée par Mme Corinne Lepage.

## Prise de parole

### Corinne Lepage



Ancienne ministre et députée européenne, Madame Corinne Lepage est avocate spécialisée dans le droit de l'environnement. Elle est fondatrice et présidente du Mouvement des Entrepreneurs de la Nouvelle Economie (MENE).

Notre monde actuel doit faire face à de nombreux défis liés à l'accroissement démographique, à la gestion des ressources naturelles, au dérèglement climatique ou encore au bien-être des populations humaine et animale ...

Se montrer à la hauteur de ces défis et des enjeux qui les motivent nécessite un changement profond de notre société. Tous les acteurs politiques, économiques et associatifs doivent se mobiliser, en premier lieu les entreprises, longtemps exonérées de toutes responsabilités sociales ou environnementales. Dans une économie globalisée, leurs impacts se sont

accrus. Il est donc tout à fait légitime d'attendre qu'elles assument une part significative de ces responsabilités sociétales. A ce sujet, un secteur d'activité fait figure de précurseur. Dans le cadre des filières déchets dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), les éco-organismes qui organisent la collecte et le recyclage de nos produits en fin de vie, présentent un modèle tout à fait différent et innovant. Ce sont des entreprises de droit privé à but non-lucratif et bénéficiant d'un agrément de l'Etat. Au-delà des critères de

### « La REP, première sur les entreprises à mission ! »

performance économique, le cahier des charges d'agrément auquel répondent les éco-organismes fixe des missions d'intérêt général et collectif liées à la prévention des déchets ou à l'action en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Au MENE, nous nous réjouissons de compter parmi nos membres Ecologic, éco-organisme DEEE, qui **nous a rejoints en 2017 et a signé la Déclaration des droits de l'humanité portée par notre mouvement**. A l'heure où la loi PACTE est en cours de préparation, il est intéressant de prendre connaissance du fonctionnement des éco-organismes et de s'en inspirer.



### François-Michel Lambert



Député de la 10e circonscription des Bouches-du-Rhône et président-fondateur de l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC).

La graine de l'économie circulaire plantée en 2013 par notre institut éponyme a bien germé ! A présent, ce concept est identifié par tous et il est vu comme une nécessité pour la pérennisation des activités humaines. En conséquence, l'économie circulaire est de plus en plus plébiscitée par les populations, notamment les plus urbaines, et adoptée comme un axe de développement prioritaire pour les entreprises.

Au niveau politique, la prééminence de ce sujet a été intégrée par tous, sans distinction partisane, ce qui est assez rare pour être signalé. Et c'est ainsi que, lancés en 2017, les travaux préparatoires à une feuille de route sur l'économie circulaire (FREC) ont abouti à une série de 50 mesures relatives à la production, la consommation et à la gestion des déchets. Ces mesures se veulent inclusives pour que chaque acteur administratif, politique, économique ou associatif puissent, selon la formule consacrée, entrer dans la boucle.

Au sein de l'Institut National de l'Economie Circulaire, c'est avec une grande satisfaction que nous avons vu le gouvernement, le premier ministre en tête, s'emparer du sujet de l'économie circulaire au travers de cette feuille de route, avec détermination et une profonde conscience des enjeux que cela représente pour notre société. La mise en place de cette feuille de route ne se fera qu'avec le concours total des éco-organismes qui vont en devenir la pierre angulaire, en élargissant leur compétence au delà de la seule gestion des déchets. Exemple probant : au sein de notre

### « L'émergence de l'économie circulaire a fait évoluer la REP »

institut, nous organisons des groupes de travail sur des thématiques diverses. L'un d'eux a trait à la question du numérique responsable. Les usages des outils et services numériques impactent inévitablement le « coût » environnemental d'un équipement électrique, sur l'ensemble de son cycle de vie. C'est pourquoi Ecologic est très impliqué dans ce groupe de travail pour agir à la fois sur la fin de vie mais aussi sur la consommation et l'utilisation des ménages et des entreprises. Au regard de ces nouvelles prérogatives, nous sommes heureux de compter des éco-organismes comme Ecologic parmi nos membres.



## Production et mise sur le marché

### Chiffres clefs



**1 855 producteurs adhérents**

Dont

**1 635 contrats « DEEE ménagers »**

**373 contrats « DEEE professionnels »**

**30 contrats « DEA »**



**402 559 tonnes de produits mis sur le marché enregistrées par Ecologic**

Dont

**311 301 tonnes de EEE ménagers  
soit 20 % du tonnage national**

**87 125 tonnes de EEE professionnels  
soit 28,5 % du tonnage national**

**4 133 tonnes de EA  
soit 0,16 % du tonnage national**



**56 796 500 euros de contribution perçus par Ecologic en 2017**

Dont

**53 292 000 euros pour les EEE ménagers**

**3 406 000 euros au titre des EEE professionnels**

**98 500 euros au titre des EA professionnels**

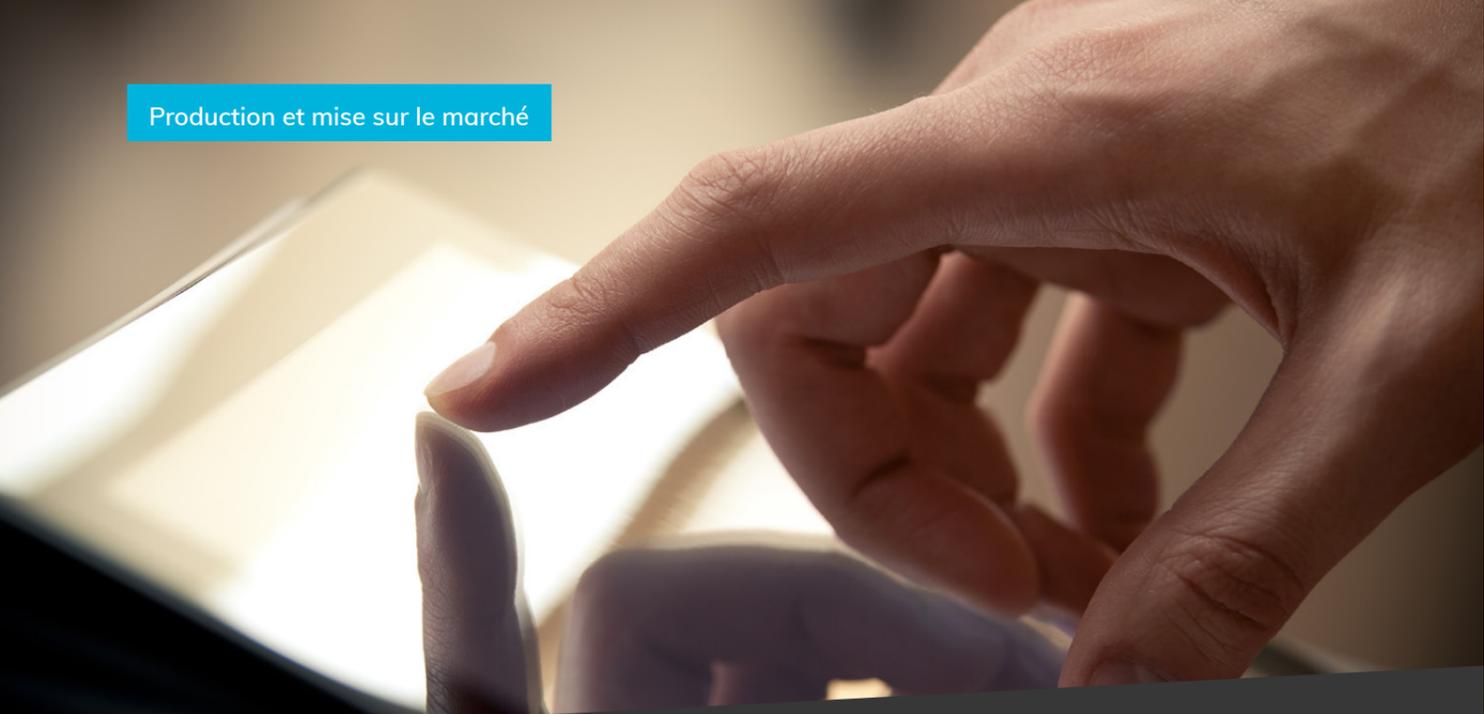


### Que fait Ecologic pour les producteurs ?

Ecologic accompagne 1 855 producteurs adhérents dans le cadre de la Responsabilité Élargie de Producteur (REP). Cette responsabilité fondée sur le principe du pollueur payeur implique que les producteurs qui mettent sur le marché français des équipements électriques et électroniques doivent proposer à leurs clients un service de collecte et de recyclage de leurs produits lorsqu'ils sont usagés. Ce service est réalisé par Ecologic pour ses producteurs adhérents et est financé par l'éco-contribution. Cette dernière intègre l'ensemble des coûts de logistique et de traitement des déchets, les coûts de fonctionnement d'Ecologic, nécessaires à

l'atteinte de ses missions, et les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité environnementale et sociale des opérations. En adhérent à Ecologic, les producteurs bénéficient de l'expérience d'Ecologic de 12 ans au service des filières de gestion des déchets issus de la REP et de ses solutions opérationnelles agréées par l'Etat. Ecologic intervient également sur des aspects de prévention et de sensibilisation relatifs à la fin de vie des équipements, plus particulièrement sur la conception et la consommation.





## L'éco-contribution : à quoi sert-elle ? Comment est-elle calculée ?

L'éco-contribution est un système de financement collectif, solidaire et totalement transparent pour le consommateur. Il procède d'un principe vertueux qui participe d'un changement profond de société en déléguant au couple « producteurs/consommateurs » des responsabilités qui étaient traditionnellement confiées au couple « service public/contribuables ». Son application concrète va dans le sens d'une plus grande responsabilisation des citoyens à l'origine de pollutions ou de gaspillage.

En 2017, pour faire face à la hausse des collectes et des coûts de traitement, aux fluctuations des prix matières et à des nouvelles exigences en matière de sécurisation des matières polluantes, Ecologic a revu en concertation avec ses producteurs

adhérents son barème pour les contributions des équipements électriques et électroniques à destination des ménages.

Sur cette année, **Ecologic a perçu 56,8 millions d'euros de contribution issues de ses producteurs adhérents.**



“ Il procède d'un principe vertueux qui participe d'un changement profond de société ”

## Prévention et sensibilisation

Ecologic et les éco-organismes DEEE ont lancé une nouvelle version du site [www.eco3e.eu](http://www.eco3e.eu), plus ergonomique et plus complète, dédié à l'éco-conception. Pour orienter les producteurs vers les meilleures pratiques en ce qui concerne la conception de leurs produits, **Ecologic agit pour faire redescendre vers ses adhérents les retours d'expérience des opérateurs qui traitent les produits en fin de vie.** En 2017, Ecologic a notamment réalisé des visites de sites de traitement pour les entreprises Orange et Decathlon.



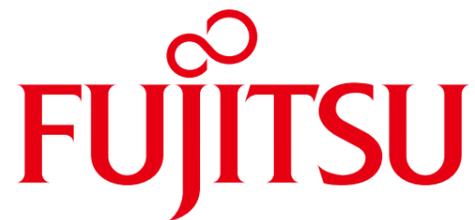
## Vers l'open scope en 2018

Le 15 août 2018, la réglementation DEEE évolue conformément au calendrier défini par la directive européenne 2012/19/UE. A cette date, de nouveaux types de produits initialement hors champs vont être intégrés à la REP DEEE (les appareillages d'installation pour le réseau d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication, les équipements de production de stockage et de conversion d'énergie et les cartouches d'impression).

En conséquence, les producteurs concernés vont devoir se mettre en conformité en France et en Europe. **Ecologic et sa filiale européenne WEEEcologic s'organisent pour offrir un service complet** en produisant d'une part une version mise à jour de sa FAQ réglementaire corédigée avec le cabinet Gossement Avocats et d'autre part, en manifestant auprès des pouvoirs publics son ambition de couvrir la nouvelle catégorie relative aux cartouches d'impression professionnelles dans son périmètre d'agrément.



## Témoignages « partenaires engagés »



**Philippe Lhuerre,**  
Responsable administration des ventes chez Fujitsu

### Quelle est la relation entre Ecologic et Fujitsu ?

**P.L :** Fujitsu France est partenaire d'Ecologic depuis la mise en place de la filière « DEEE ménagers » en 2005. Notre partenariat s'est étendu en 2012 à la filière professionnelle.

Le professionnalisme des équipes et l'efficacité de leur organisation sont un gage de la satisfaction de nos clients, lorsqu'ils sont amenés à leur confier la destruction et le recyclage de leurs D3E.

Fujitsu a eu régulièrement l'occasion de faire appel aux services d'Ecologic pour le traitement de ses propres déchets, et peut donc témoigner de la qualité du service rendu.

En 2014, Fujitsu a été l'une des 9 entreprises à être récompensée par Ecologic pour son soutien à la création de la filière des DEEE « pro » notamment dans le secteur de la bureautique et des infrastructures.

### Que signifie concrètement être responsable pour Fujitsu ?

**P.L :** Les pratiques responsables sont portées par l'ensemble de l'entreprise, de la protection des droits liés à la propriété intellectuelle au renforcement de notre politique sur les droits de l'Homme - pour encourager l'implication de nos collaborateurs dans des projets communautaires forts. Les piliers de notre vision de l'entreprise responsable - Environnement, Implication associative, Diversité et Intégration, Bien-être et Pratiques d'Exploitation - sont les fondements de notre stratégie locale et sont au cœur des thèmes stratégiques portés par Fujitsu.

Fujitsu promeut la gestion responsable d'une entreprise mondiale pour contribuer à la construction d'une société durable. Ainsi, Fujitsu a mis en place un Code de conduite des fournisseurs qui démontre son engagement à adopter un comportement responsable et éthique.

La Politique d'achats écologiques de Fujitsu s'engage à mettre en œuvre des achats écologiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et notamment en ce qui concerne les partenaires commerciaux. Les produits Fujitsu intègrent des concepts éco énergétiques dans leur design ainsi que dans la sélection des matériaux et ce, dès la première étape de leur développement. Ces mesures garantissent à nos clients l'achat de produits destinés à réduire l'impact

environnemental.

### Et plus directement en ce qui concerne la production et la fin de vie des équipements Fujitsu ?

**P.L :** Afin de contribuer à la création d'un environnement durable dont bénéficieront les générations futures, Fujitsu a fait de la protection de l'environnement une priorité absolue. Grâce à des objectifs environnementaux clairement établis pour chaque secteur d'activité, Fujitsu gère ses activités commerciales selon une planification et des normes écologiques précises.

Plus concrètement, Fujitsu propose une gamme complète de produits respectueux de l'environnement et utilise des technologies et des processus écologiques tout au long du cycle de vie du produit. N'oublions pas que Fujitsu s'investit dans l'informatique « verte » depuis longtemps. La société a été le premier fabricant mondial à introduire, en 1993, un PC écologique certifié Blue Angel et à mettre en œuvre un programme complet de recyclage des produits en 1988. Le label Green IT créé en 2008 fournit un signe visible que les produits ont été conçus conformément aux objectifs ambitieux de l'entreprise en matière de rendement énergétique et de durabilité. C'est une preuve tangible que nos produits sont conçus en tenant compte de critères minimaux liés au processus de fabrication, aux matériaux utilisés, au recyclage et à l'efficacité énergétique.

Fujitsu prend également part aux activités de l'initiative « Climate Savers Computing ». Cette initiative réunit industries, consommateurs et membres d'associations de protection de l'environnement ayant pour but d'optimiser l'efficacité énergétique des ordinateurs et des serveurs. Afin d'honorer tous ses engagements, Fujitsu développe des produits répondant, et même dépassant, les standards d'efficacité

énergétique. En 2017, Fujitsu a mis en place la « Fujitsu Climate and Energy Vision » pour 2050. En plus de contribuer à l'objectif d'une société sans carbone et une adaptation au changement climatique à travers nos technologies et nos services pour la transformation digitale, nous souhaitons également abaisser les émissions de CO<sup>2</sup> du groupe Fujitsu à 0 d'ici 2050.



## Témoignages « partenaires engagés »



**Pierre Perron,**

Directeur Général Electrolux Home Products France

### Qui est Electrolux Home Products ?

**P.P :** Electrolux est l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'électroménager, et nous plaçons le consommateur au cœur de tout ce que nous entreprenons pour façonner une vie meilleure en réinventant l'excellence du goût, le soin du linge et le bien-être afin d'apporter une vie plus agréable et durable à des millions de personnes.

Electrolux se classe parmi les premières grandes entreprises du monde pour sa performance sociale et environnementale.

A travers les différentes marques du groupe, incluant Electrolux, AEG, Faure, Arthur Martin, Frigidaire et Zanussi, nous vendons plus de 60 millions de produits à usage domestique et professionnel chaque année dans plus de 150 pays.

En 2017, Electrolux comptait 56 000 collaborateurs et enregistrait un chiffre d'affaires de 122 milliards de SEK.

### Pour votre entreprise, que signifie être responsable de la fin de vie de ses produits ?

**P.P :** La responsabilité de la fin de vie de nos appareils, en plus des enjeux environnementaux, est une obligation légale englobant la responsabilité financière pour la collecte et leur traitement pour valorisation financière ou énergétique des matériaux.

« Nous recyclons plus de 5 000 tonnes de plastique par an »



### Quelle sont pour votre entreprise les opportunités liées au développement de l'économie circulaire ?

**P.P :** Il existe de nombreuses opportunités liées à l'économie circulaire. Jusqu'à présent, nous recyclons plus de 5 000 tonnes de plastique par an et cela vise à augmenter chaque année.

Mais nous voyons aussi des opportunités dans les activités liées au service et à la réparation, telles que la remise à neuf des appareils, et dans de nouveaux business modèles tels que la location et le partage d'appareils.

Electrolux est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de lave-linge et sèche-linge pour les buanderies, comme dans les immeubles par exemple.

Avec les appareils connectés, nous voyons également de nouvelles opportunités pour développer la location d'appareils ; nous avons des projets pilotes dans quelques pays et cherchons à appliquer des modèles similaires sur d'autres marchés.

Ces formules permettent l'utilisation des appareils les plus performants limitant la consommation d'énergie et d'eau, l'entretien et le recyclage restent dans la filière professionnelle.

### Quelle démarche mettez-vous en place pour répondre à cette responsabilité et impliquer vos salariés et vos clients ?

**P.P :** En amont, dès la phase de conception du produit, nous intégrons la nécessité de faciliter leur démantèlement ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables. L'information pour la mise à disposition dans la filière de recyclage du rebut est abondante, mais cela reste avant tout un acte citoyen et une responsabilité professionnelle.



## Consommation et collecte

### Chiffres clefs



+ de 6 000 points de collecte



165 016 tonnes de déchets collectés



Ecologic souhaite faire évoluer le rapport des citoyens et des entreprises à leur mode de consommation, à leurs usages et aux déchets. Pour cela, l'économie circulaire constitue une formidable opportunité. Dans un premier temps, il convient de ne plus voir les produits usagés en déchets mais en ressources. C'est en usant de ce biais que nous modifions durablement l'attention que nous mettons à donner une deuxième vie responsable à nos biens de consommation.

Depuis le lancement de la filière DEEE en 2006,

les choses ont déjà bien changé. Les réseaux de collecte se sont développés et ont été largement adoptés par les citoyens comme par les professionnels. Sur les points d'apport grand public, les efforts réalisés pour l'accueil et la sécurité des usagers ont fait émerger de nouvelles pratiques, à l'instar du SMICVAL, situé non loin de l'agglomération bordelaise, qui a créé un supermarché de deuxième vie sur sa déchèterie : le SMICVAL Market.

Dans cette voie du réemploi et du recyclage,

Ecologic s'appuie de plus en plus sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire avec lesquels il

a signé plusieurs partenariats en 2017 : le réseau GESAT, l'association Rejoué, le Groupe Elise, Nodixa, l'Abri, ...

En parallèle, Ecologic a œuvré conformément aux implications de la Loi de Transition Énergétique (LTE) pour faire entrer la filière de gestionnaires de déchets dans la filière agréé. En fin d'année 2017, 60 gestionnaires étaient sous-contrat avec Ecologic dans le cadre de leur activité de traitement des DEEE, ce qui a contribué à faire augmenter les tonnages collectés enregistrés par Ecologic de façon significative.

En amont de l'organisation de la collecte, **Ecologic intervient avec le concours des collectivités locales, les enseignes de distributions et les acteurs de l'ESS**, ressourceries en tête, sur les aspects de prévention et de sensibilisation auprès des citoyens. Pour faire la promotion du réemploi de la consommation responsable, de la réparation et de l'allongement de la durée de vie des équipements, Ecologic profite des contacts directs avec les détenteurs d'équipements qui ont lieu lors des collectes de proximité réalisées dans le cœur des grandes agglomérations françaises. Il s'agit de faire savoir qu'il faut réemployer quand on peut et recycler quand on doit, et surtout d'en

donner les moyens aux citoyens. En 2017, 108 de ces collectes ont été menées avec des partenaires de l'ESS. Elles ont permis de collecter 40 tonnes d'appareils électriques.

L'importance accordée à la prévention et à la sensibilisation a été renforcée en 2017 avec en point d'orgue, la signature entre Mme Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, et l'ensemble

« L'importance accordée à la prévention et à la sensibilisation a été renforcé en 2017 »

des éco-organismes, d'une convention pour le lancement d'une campagne nationale de communication qui aura lieu en 2018.

Dans les entreprises, l'approche greenIT pour l'usage des équipements électriques tend à se démocratiser. Ecologic par son adhésion à l'Alliance GreenIT et son engagement dans le groupe de travail sur le numérique responsable au sein de l'Institut National de l'Economie Circulaire favorise cette émergence.

Au niveau de la collecte, Ecologic imagine de nouvelles solutions pour rendre le recyclage des DEEE plus facile pour les entreprises. Fin 2017, Ecologic a mené en test deux collectes sur des zones d'activité de l'ouest de la France qui ont permis de collecter 4,5 tonnes de DEEE. Ces collectes participent à mobiliser l'ensemble des entreprises de ces zones autour de la thématique « économie circulaire ». Toujours dans cette optique de proposer des projets fédérateurs aux professionnels pour les inciter à leur geste de tri ou d'apport, Ecologic a organisé la cinquième édition de son opération de collecte solidaire « Recycler, c'est aider », en faveur de l'AFM-Téléthon.

En 2017, cette opération a permis de collecter 140 tonnes de DEEE pour un don de 20 216 euros.

## e-dechet.com : bilan 2017 de la déchèterie en ligne pour les entreprises

Depuis 2011, Ecologic propose aux détenteurs de DEEE et DEA professionnels un outil en ligne de demande de collecte.

Cet outil regroupe plusieurs types de services, des plus standards au plus personnalisés, et notamment une traçabilité complète des lots de déchets ainsi qu'un archivage associé des documents de suivi.



e-dechet.com

**e-dechet**  
un service d'Ecologic



**58 demandes de contenants palettisés**



**4 100 demandes d'opération**

Soit

**9 966 tonnes de déchets collectées**

## Le numérique responsable

A l'heure des transitions écologique et numérique, de nombreux secteurs adaptent leur modèle grâce au numérique (IT for Green). Paradoxalement, le commerce électronique est l'un des secteurs les plus polluants dans le monde.

L'éco-conception des services numériques est une démarche responsable qui vise à mesurer les impacts négatifs et positifs de leur usage (Green for IT).

Les mesures multicritères portent sur le cycle de vie de l'ensemble des équipements permettant le service numérique. Les phases de fin d'usage et de vie des équipements sont clés pour réduire les impacts. En France, les éco-organismes peuvent jouer un rôle important à ce sujet.

“ Les phases de fin d'usage et de vie des équipements sont clés pour réduire les impacts. ”

## Témoignages « partenaires engagés »



**Chiara Danieli,**

Élue du Conseil Territorial de la CCI Nantes St-Nazaire  
et Directeur Général de la Fonderie BOUHYER

« Les filières de recyclage existent : elles créent de l'emploi et contribuent à l'économie circulaire. »

Dans le cadre de programme d'actions « Jouons CO2lectif pour l'environnement » avec Nantes Métropole qui consistait à mobiliser les entreprises sur le volet environnement dans les parcs d'activités. Les visites d'entreprises ont montré qu'il y avait souvent des déchets en petite quantité, dont les DEEE en attente dans les entreprises, faute de trouver une solution pratique. Le déchet reste alors dans l'entreprise sur une étagère ou sur une palette et en tant qu'élue au Conseil Territorial de la CCI, il y avait une occasion de fédérer les entreprises du territoire, leur rendre un service et contribuer à l'amélioration de notre environnement.

En effet, les filières de recyclage existent : elles créent de l'emploi et contribuent à l'économie circulaire. Il y a en quelque sorte un ou des chaînons manquants pour que tout cela fonctionne mieux. Nous avons recherché les solutions pour engager une collecte inter-entreprises et ainsi mobiliser les entreprises. Nous avons contacté Ecologic qui s'est montré intéressé pour nous accompagner sur ce projet car cela leur permettait d'aller chercher les gisements de DEEE, notamment les petits gisements qui sont difficiles à capter et de s'appuyer sur un acteur tel que la CCI qui entre au quotidien dans les entreprises.

Par ailleurs, la proximité géographique des entreprises est un atout permettant de trouver de nouvelles solutions à plusieurs, et ainsi de diminuer les coûts et le nombre d'enlèvements. En même temps, on pouvait, avec la mutualisation, transformer ce problème en opportunité pour les entreprises et le

territoire. Dès 2016, nous avons lancé et proposé des collectes gratuites et groupées de DEEE aux entreprises situées sur des parcs d'activités avec l'aide et le soutien du club d'entreprises.

L'intérêt est que cela permet de mobiliser les entreprises pour aller chercher tous les gisements, d'optimiser la collecte et de les faire éliminer dans un centre de traitement spécialisé.

**Quel bénéfice pour les entreprises/ le Club d'entreprises/ le territoire ?**

🔄 **Pour l'entreprise :** élimination à coût zéro de DEEE dans une filière d'élimination et recyclage agréée avec les justificatifs d'élimination.

🔄 **Pour le Club :** une opération concrète à proposer à ses adhérents et qui permet de les fédérer davantage et peut permettre ensuite de les engager sur d'autres actions environnementales.

🔄 **Pour le territoire et l'emploi :** cela a fait travailler un transporteur local et un centre de recyclage spécialisé sur Angers.

Et enfin, pour aller plus loin une contribution opérationnelle à l'économie circulaire car le recyclage permet d'obtenir des matières et métaux rares qui vont à nouveau être utilisés dans le monde de l'industrie. Nous en sommes à la 4ème opération pour un premier bilan de 10 tonnes collectées, ce qui représente 56 palettes ! C'est un sujet qui intéresse les entreprises car pour reprendre leurs termes : « c'est concret, pratique et cela leur apporte une solution gratuite qui ne prend pas de temps tout en restant convivial avec le club d'entreprises ». Nous ne comptons pas en



rester là car nous avons déjà trois prochaines opérations programmées sur le deuxième semestre 2018 et nous nous apercevons que les parcs d'activités ayant participé aux premières opérations souhaitent à nouveau proposer ces collectes.

Cette action contribue au dispositif « **ACTIF PARC** » lancé par la CCI Nantes St-Nazaire qui vise à développer les synergies inter-entreprises, mobiliser les entreprises dans des démarches d'Economie circulaire et favoriser les échanges entre les chefs d'entreprises du territoire.



# Traitement et valorisation

## Chiffres clefs



**95 sites**  
Audités en 2017

- **81 prestataires de traitement sélectionnés pour les DEEE ménagers**
- **39 prestataires de traitement sélectionnés pour les DEEE pro**
- **5 prestataires de traitement sélectionnés pour les DEA**
- **156 300 tonnes traitées**
- **16 000 tonnes traitées par l'ESS**
- **556 tonnes réemployées**

## DEEE ménagers traités par Ecologic

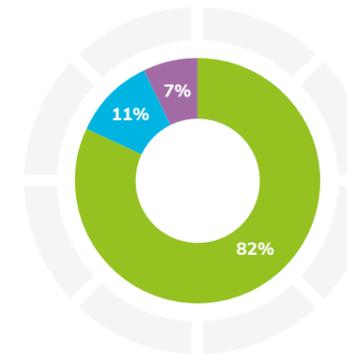
### Légende des taux de valorisation :

- Réemploi
- Recyclage
- Élimination
- Réutilisation
- Valorisation énergétique

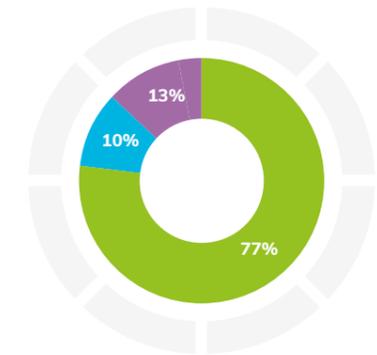
### Légende des bilans matières :

- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux
- Plastiques
- Verres
- Fractions minérales
- Autres

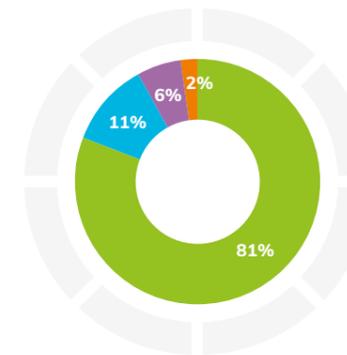
Taux de valorisation des GEM Froid



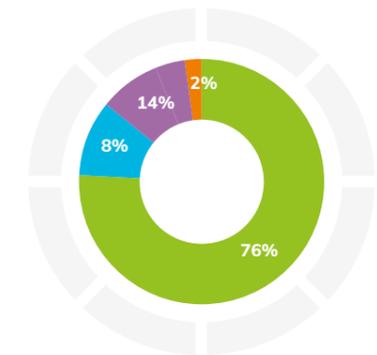
Taux de valorisation des GEM Hors-Froid



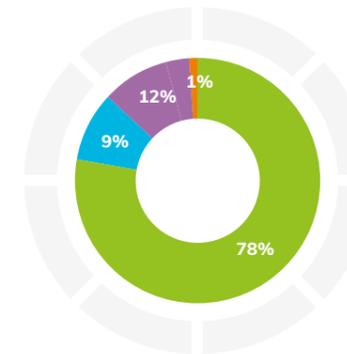
Taux de valorisation des écrans



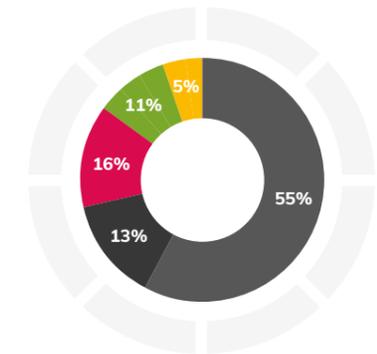
Taux de valorisation des PAM



Taux de valorisation global des DEEE ménagers

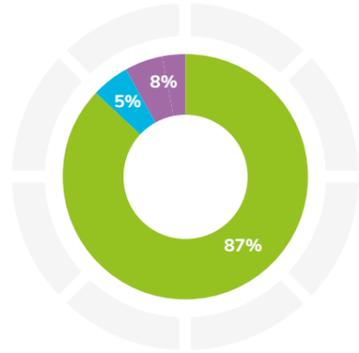


Bilan matière des DEEE ménagers

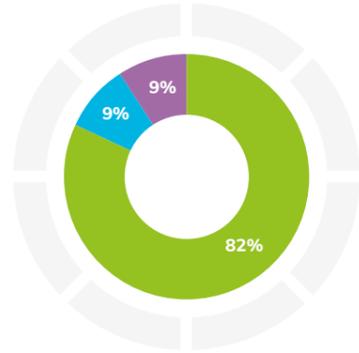


## DEEE pro traités par Ecologic

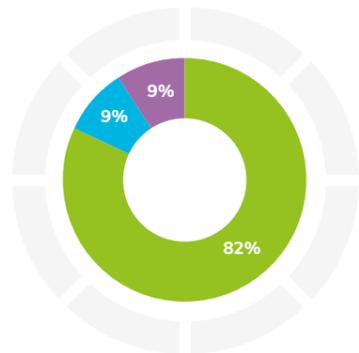
Taux de valorisation des Cat 1A



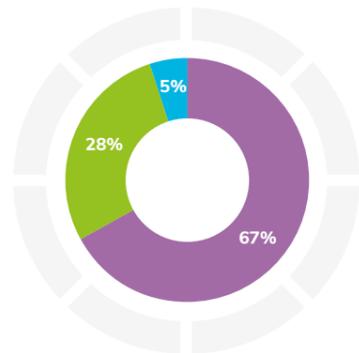
Taux de valorisation des Cat 1B



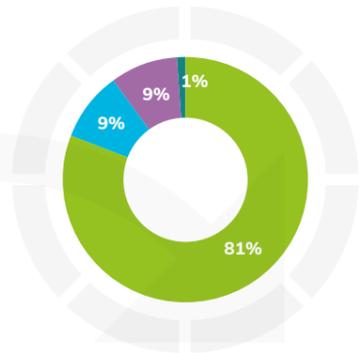
Taux de valorisation des Cat 2



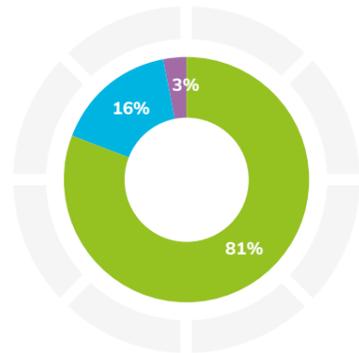
Taux de valorisation des Cat 3A



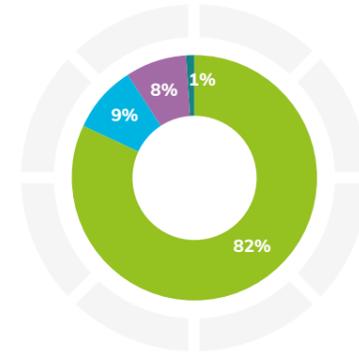
Taux de valorisation des Cat 3B



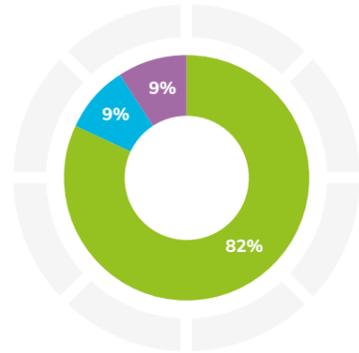
Taux de valorisation des Cat 4A



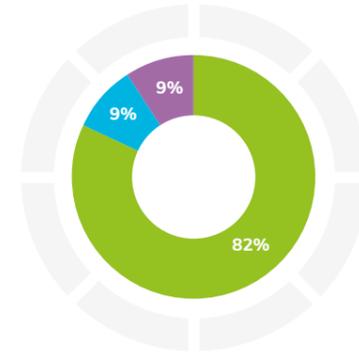
Taux de valorisation des Cat 4B



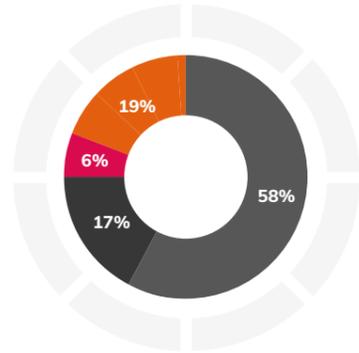
Taux de valorisation des Cat 6



Taux de valorisation des Cat 10

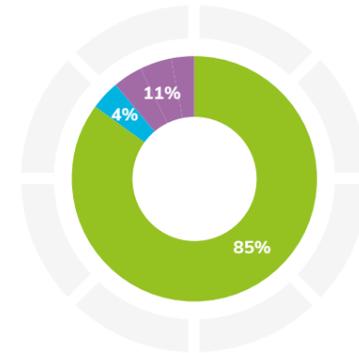


Bilan matière des DEEE pro

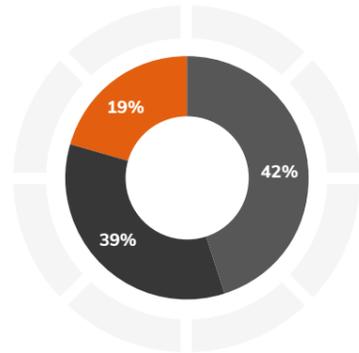


## DEA pro traités par Ecologic

Taux de valorisation des DEA pro



Bilan matière des DEA pro



### Légende des taux de valorisation :

- Réemploi
- Recyclage
- Élimination
- Réutilisation
- Valorisation énergétique

### Légende des bilans matières :

- Métaux ferreux
- Plastiques
- Fractions minérales
- Métaux non ferreux
- Verres
- Autres

## De nouvelles exigences en matière de traitement



Le traitement des DEEE est au cœur des missions de l'éco-organisme Ecologic. Ce sujet allie à la fois **l'ambition de recycler les matières premières contenus dans les produits collectés mais aussi la volonté de réduire le gaspillage et les pollutions liés à la mauvaise gestion des déchets.**

Le traitement des DEEE comme des DEA est réalisé par des opérateurs de traitement sélectionnés par Ecologic pour une période de trois ans, ce qui permet une stabilité financière propice à la recherche et au développement.

Avec le temps, les produits récupérés évoluent. De ce fait, le traitement des DEEE doit s'adapter à de nouvelles exigences liées à la composition ou à la disparition de certains types de produits. En 2017, l'Etat a mis l'accent sur le renforcement des dispositions pour le recyclage des plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés et sur les verres au plomb des tubes cathodiques.

Cela a induit pour Ecologic un travail spécifique avec ses opérateurs et une adaptation de ses audits. **Ecologic garantit ainsi une qualité des opérations optimum pour tous les déchets partout en France.** Même en cas de phénomènes climatiques extrêmes, comme lors des crues qui ont touché le bassin versant de la Seine en juin 2017, Ecologic s'engage pour assurer un service de recyclage de qualité en prenant à sa charge le surcoût généré.



## Le traitement des DEEE est au cœur des missions de l'éco-organisme Ecologic





## Substances réglementées contenues dans les DEEE



19 400 tonnes de substances réglementées sécurisées

- ♻️ Câbles électriques
- ♻️ Cartes de circuit imprimé
- ♻️ Cartouches de Toner
- ♻️ Composants contenant des substances radioactives
- ♻️ Composants contenant du mercure
- ♻️ Condensateurs
- ♻️ Ecran LCD
- ♻️ Déchet d'amiantes et composants contenant de l'amiante
- ♻️ Fibres céramiques
- ♻️ Gaz frigorigènes (CFC, HCFC, HFC, HC)
- ♻️ Huiles circuit frigorifique
- ♻️ Lampes à décharge
- ♻️ Piles et accumulateurs
- ♻️ Plastiques contenant des retardateurs de flamme bromés
- ♻️ Tubes cathodiques

## La blockchain au service du réemploi

Afin de faciliter les démarches contrôlées pour les entreprises en matière de réemploi, Ecologic s'est associé au **projet TangoB**. Il réunit de grands groupes comme EDF et Orange, mais aussi des acteurs de l'ESS comme Emmaüs, des startups comme Corecyclage et des éco-organismes comme Valdelia pour les DEA, autour de la création d'un «agrégateur» qui vise à faciliter le réemploi pour les grands groupes. Fondé sur le développement d'un outil numérique et de la technologie de **blockchain**, il s'agit de mettre en relation les entreprises mettant à disposition des équipements pouvant être réemployés pour des bénéficiaires intéressés dans un cadre contrôlé.



## Recherche et développement

Ecologic a contribué aux travaux réalisés dans le cadre de la filière, notamment dans le **cadre de l'ocad3e** sur les plastiques et l'analyse du parc des équipements électriques ménagers présents dans les entreprises et a maintenu son implication dans les **travaux de 2ACR et de l'INEC**. Dans le cadre de la filière professionnelle, Ecologic a contribué et financé l'étude sur le réemploi pour export des équipements électriques et électroniques usagés professionnels. Enfin, les travaux réalisés dans le cadre de la thèse de Rachel Horta continuent. Cette thèse est pilotée conjointement par **Ecologic, l'Ademe, l'ENSAM et le CNRS**. Elle a pour but de définir des indicateurs de performance des filières REP en s'appuyant sur le cas des DEEE, pour ce qui concerne la performance environnementale économique et sociale. Cette thèse fait l'objet d'un crédit impôt recherche.

« Ecologic a contribué et financé l'étude sur le réemploi pour export des DEEE professionnels »



# EcoLogic

La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques



[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)



**Ecologic France** - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt  
Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : [contact@ecologic-france.com](mailto:contact@ecologic-france.com)